

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : ADIRS-2505-007

Le 16/05/2025



Bien : Maison individuelle
Adresse : 1854 rue de la Maison Forestiere
27290 ÉCAQUELON
Numéro de lot :
Référence Cadastre : NC

PROPRIETAIRE

OFFICE NATIONAL DES FORETS
77 Boulevard de Constance
77300 FONTAINEBLEAU

DEMANDEUR

OFFICE NATIONAL DES FORETS
77 Boulevard de Constance
77300 FONTAINEBLEAU

Date de visite : 22/05/2025
Opérateur de repérage : Martin Etienne

RAPPORT DE CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE

Etat Parasitaire relatif à la présence d'agents de dégradation biologiques du bois dans un immeuble établi en respect de la norme NF P 03-200 applicable depuis avril 2003

A	DATE DE LA VISITE : 22/05/2025		TEMPS PASSE :
B	DESIGNATION DE L'IMMEUBLE BATI, NON BATI OU DE L'OUVRAGE		
Nature :	Maison individuelle	Descriptif :	Maison individuelle avec un Rez de Chaussée, un étage, et des combles accessibles
Adresse :	1854 rue de la Maison Forestiere 27290 ÉCAQUELON EURE	Encombrement constaté :	Néant
Nombre de Pièces :			
Nombre de Niveaux :	Sans objet		
Référence Cadastre :	NC	Mitoyenneté :	Oui Bâti : Oui
		Document(s) joint(s) :	Néant
		Situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application des articles :	
		- L 133-5 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les Termites : Non	
Autre(s) dépendance(s) :	Sans objet	- L 133-8 du CCH délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule : Non	
Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieurs contre les agents de dégradations biologiques du bois ou contre l'humidité du bâti ou de l'ouvrage :			
C	DESIGNATION DU CLIENT		
Nom / Prénom :	OFFICE NATIONAL DES FORETS		
Adresse :	77 Boulevard de Constance 77300 FONTAINEBLEAU		
Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :	Administration		
Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite :	Le gardien		
D	DESIGNATION DE L'OPERATEUR EFFECTUANT LE CONSTAT		
Nom / prénom :	Monsieur Martin Etienne		
Raison sociale et nom de l'entreprise :	SASU Agence de Diagnostics Immobiliers Rouen Seine (ADIRS & Maxidiag)		
Adresse :	38 Rue du Vieux Palais 76000 ROUEN		
N° siret :	821 071 420 000 11		
N° certificat de qualification :	CPDI3451		
Date d'obtention :	08/09/2020		
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.Cert	Année de validité : 31/12/2025		
35761 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX	Désignation compagnie d'assurance : NEXUS EUROPE SAS		
	N° de police : 425KX1700PIA		

E RESULTAT DES CONSTATATIONS VIS A VIS DES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUE POUR LES PARTIES D'IMMEUBLES OU DE L'OUVRAGE VISITEES

Parties d'Immeubles bâties non bâties visitées	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT Constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT Constatations des champignons lignivores	Commentaire
RDC					
Entrée	Murs (Toutes zones) - Plâtre Toile de verre	-	-	-	
	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
Séjour	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Toile de verre	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Placard Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	-	-	-	
	Placard porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°1 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°2 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
Cuisine	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Fenêtre n°3 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°4 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	

Parties d'Immeubles bâties non bâties visitées	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT Constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT Constatations des champignons lignivores	Commentaire
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Carrelage	-	-	-	
Salle de Bains	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Carrelage	-	-	-	
WC	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Carrelage	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
Chambre n°1	Plancher (Sol) - Dalle PVC	-	-	-	
	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Toile de verre	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°1 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Fenêtre n°2 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - PVC	-	-	-	
Escalier	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Carrelage	-	-	-	

Parties d'Immeubles bâties non bâties visitées	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT Constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT Constatations des champignons lignivores	Commentaire
	Escalier Ensemble des contre-marches (Toutes zones) - Bois Vernis	-	-	-	
	Escalier Ensemble des marches (Toutes zones) - Bois Vernis	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	-	-	-	
	Escalier Balustres (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Escalier Main-courante (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
Cellier	Plafond - Plâtre	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Béton	-	-	-	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Brique béton	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
Local chaudière	Plafond - Plâtre	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Béton	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Brique béton	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
Garage	Plafond - Fibre ciment	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Béton	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Béton béton	-	-	-	
	Plafond Charpente - Métal Peinture	-	-	-	
Auvent		-	-	-	
1er					
Pallier	Plafond - Bois Peinture	-	-	-	
	Plancher (Sol) - Parquet	-	Indice d'infestation de Lyctus avec altération biologique Vermoulure fine	-	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Toile de verre	-	-	-	
Chambre n°2	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	

	Fenêtre n°1 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-
	Plancher (Sol) - Papier peint	-	-	-
	Fenêtre n°2 Volets (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Placard n°1 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	-	-	-
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Toile de verre	-	-	-
	Plinthes (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Placard porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Placard n°2 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	-	-	-
	Placard porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
Chambre n°3	Plafond - Plâtre Peinture	-	-	-
	Plancher (Sol) - Parquet Linoléum	-	-	-
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Toile de verre	-	-	-
	Plinthes (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
Grenier n°1	Plafond - Ardoises naturelles	-	-	-
	Plancher (Sol) - Bois	-	-	-
	Murs (Toutes zones) - Brique & pierres	-	-	-
	Porte n°1 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	Indice d'infestation de Lyctus avec altération biologique Vermoulure fine	-
	Plancher (Sol) - Bois laine de verre	-	-	-
	Plancher (Sol) - Bois terre battue	-	-	-
	Porte n°2 Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-

	Plafond charpente - Bois	-	Indice d'infestation de Lyctus avec altération biologique Vermoulure fine; indice d'infestation de Petites Vrillettes avec altération biologique Trous de sortie circulaires, Vermoulure finement granuleuse; indice d'infestation de Capricornes des maisons avec altération biologique Galeries de formes ovalaires; indice d'infestation de Grosses Vrillettes avec altération biologique Trous de sorties	-	
2ème					
Grenier n°2	Plafond - Ardoises naturelles	-	-	-	
	Plafond charpente - Bois	-	Indice d'infestation de Capricornes des maisons avec altération biologique Trous de sorties, Galeries de formes ovalaires, Vermoulure constituée de courts cylindres; indice d'infestation de Petites Vrillettes avec altération biologique Trous de sortie circulaires, Vermoulure finement granuleuse; indice d'infestation de Grosses Vrillettes avec altération biologique Trous de sortie circulaires, Vermoulure granuleuse en forme de lentille	-	
	Plancher (Sol) - Bois laine de verre	-	-	-	
	Murs (Toutes zones) - Brique & pierres	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs (Toutes zones) - Bois Peinture	-	-	-	

F	IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLES N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION

G RECAPITULATIF DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

H CONSTATATIONS DIVERSES

Pour prévenir la prolifération des insectes xylophages et des champignons lignivores, il est recommandé de faire appel à des entreprises spécialisées dans le traitement de l'humidité et du bois.

Maintenir un faible taux d'humidité dans le bâtiment permet de prévenir efficacement l'apparition de champignons lignivores et d'insectes à larves xylophages, assurant ainsi la longévité des structures en bois.

I MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

Sondage sur le bâti, se limitant aux pathologies des bois d'oeuvre de l'ensemble immobilier, sur les parties visibles, accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds, encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménager, sans dépose de revêtements de murs, sol ou faux plafonds.

RESULTATS

Le présent examen fait état de présence de Parasites le jour de la visite.

NOTE

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois .

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTE 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 133-7 du code de la construction et de l'habitation.

DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE

Signature de l'opérateur



Référence : **ADIRS-2505-007**

Fait à : **ROUEN** le : **16/05/2025**

Visite effectuée le : **22/05/2025**

Opérateur : Nom : **Martin**

Prénom : Etienne

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

ANNEXE – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Pallier(1er) : Plancher Sol (Parquet)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Lyctus avec altération biologique Vermoulure fine

Grenier n°1(1er) : Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs Toutes zones (Bois - Peinture)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Lyctus avec altération biologique Vermoulure fine

Grenier n°1(1er) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Lyctus avec altération biologique Vermoulure fine

Grenier n°1(1er) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Petites Vrillettes avec altération biologique Trous de sortie circulaires, Vermoulure finement granuleuse

Grenier n°1(1er) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Capricornes des maisons avec altération biologique Galeries de formes ovalaires

Grenier n°1(1er) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Grosses Vrillettes avec altération biologique Trous de sorties

Grenier n°2(2ème) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Capricornes des maisons avec altération biologique Trous de sorties, Galeries de formes ovalaires, Vermoulure constituée de courts cylindres

Grenier n°2(2ème) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Petites Vrillettes avec altération biologique Trous de sortie circulaires, Vermoulure finement granuleuse

Grenier n°2(2ème) : Plafond charpente (Bois)



Résultat du diagnostic : Indice d'infestation de Grosses Vrillettes avec altération biologique Trous de sortie circulaires, Vermoulure granuleuse en forme de lentille

DOCUMENTS ANNEXES

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI 3451 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MARTIN Etienne

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 25/06/2020 - Date d'expiration : 24/06/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 15/05/2020 - Date d'expiration : 14/05/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 18/09/2020 - Date d'expiration : 17/09/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 15/05/2020 - Date d'expiration : 14/05/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 25/06/2020 - Date d'expiration : 24/06/2027
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 08/09/2020 - Date d'expiration : 07/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 31/08/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amianté dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2015 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev14

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° ADIRS-2505-007

Assurance RCP

425KX1700PIA



ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés NEXUS EUROPE SAS, coverholder/mandataire de AXIS SPECIALTY EUROPE SE par délégation de souscription n° B1747250425, attestons que :

AGENCE DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ROUEN SEINE (A.D.I.R.S.) (numéro SIREN 821 071 420) 38 Rue du Vieux Palais, 76000 Rouen, France

A souscrit auprès de la compagnie AXIS SPECIALTY EUROPE SE, Sixth Floor, 20 Kildare Street, Dublin 2, D02 T3V7, République d'Irlande, un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° 425KX1700PIA à effet du 01/01/2024. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de fautes, erreurs, omissions, négligences, maladresses, inexactitudes pouvant l'incomber du fait de ses activités professionnelles.

Activités garanties

- Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales.

Nature et montant des garanties

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

Garantie principale

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre tous dommages confondus

Extension de garanties

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC EXPLOITATION Tous dommages confondus	2.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	2.000.000 € par année d'assurance
1.1 dont recours en faute inexcusable	1.000.000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs	1.000.000 € par année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	100.000 € par année d'assurance
4. Atteintes à l'environnement	500.000 € par année d'assurance
5. Biens confiés	50.000 € par année d'assurance

La garantie défense pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EUR 15.000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EUR 1.000.

LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EUR 2.000.000 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES CONFONDUS.

Observations

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes :

Nexus Europe SAS au capital de 10.000€. Siège social : 25 Rue du 4 Septembre, 75002 Paris, RCS Paris 795369818. Réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et inscrite à l'ORIAS sous le numéro 13010234 (<http://www.orias.fr>). Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.

1/2
nexusunderwriting.com

425KX1700PIA



- Diagnostics Amiante
 - Examen Avant vente ou Location
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- Diagnostic Etat de l'Installation Electrique & Télétravail
- Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
- Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons lignivores)
- Diagnostic Loi Boutin
- Diagnostic Loi Carrez
- Diagnostic Performance Energétique (DPE)
- Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, avant-travaux, Plomb dans l'eau)
- Diagnostic Termites
- Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le **20/12/2024**,



Le mandataire, **Nexus Europe SAS**
Pour le compte de l'assureur
AXIS SPECIALTY EUROPE SE.

Nexus Europe SAS au capital de 10.000€. Siège social : 25 Rue du 4 Septembre, 75002 Paris, RCS Paris 795369818. Réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et inscrite à l'ORIAS sous le numéro 13010234 (<http://www.orias.fr>). Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.

2/2
nexusunderwriting.com

Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 3451 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MARTIN Etienne

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 25/06/2020 - Date d'expiration : 24/06/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 15/05/2020 - Date d'expiration : 14/05/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 18/09/2020 - Date d'expiration : 17/09/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 15/05/2020 - Date d'expiration : 14/05/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 25/06/2020 - Date d'expiration : 24/06/2027
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 08/09/2020 - Date d'expiration : 07/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 31/08/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev14

ROUEN le mardi 27 mai 2025

Référence Rapport : ADIRS-2505-007
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :
1854 rue de la Maison Forestiere
27290 ÉCAQUELON

Type de bien : Maison individuelle
Date de la mission : 22/05/2025

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Etienne Martin , atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Etienne Martin
Agence de Diagnostics Immobiliers Rouen

Seine (ADIRS & Maxidiag)



